



Actualités

Bilan des TRAVAUX 2022



EN 2022, LA VILLE DE PRÉVOST A INVESTI PLUS DE 8,5 M \$ DANS PLUSIEURS CHANTIERS SUR SON TERRITOIRE.

Les travaux majeurs entrepris par la Ville ont consisté principalement en la réfection de chaussées, la réhabilitation d'infrastructures souterraines et la construction de trottoirs, sans oublier le réaménagement de son parc de planches à roulettes, réalisé au grand bonheur des jeunes prévostois! La Ville a également innové, notamment grâce à un partenariat avec l'École de technologie supérieure pour la réalisation d'un projet de chantier-laboratoire entourant l'utilisation d'une technique de réhabilitation de chaussée misant sur la réutilisation de 100 % des matériaux en place.

En 2022, de gros chantiers, il y en a eu :

- Boulevard du Lac-Saint-François : remplacement de l'aqueduc, de l'égout sanitaire et de l'égout pluvial avec aménagement d'éclairage et plantation dans le terre-plein.
- Rue des Anciens : remplacement de ponceaux pour atténuer la hauteur de l'eau dans les fossés.
- Chemin du Lac-Écho : réfection de la chaussée et de la fondation granulaire en recyclant et retraitant les matériaux en place.
- Rue Principale : remplacement de l'aqueduc, de l'égout sanitaire et ajout d'un égout pluvial avec rétention et traitement des eaux de pluie.
- Rues Mozart et Chopin : construction de nouveaux trottoirs.
- Montée Sauvage : réfection de la chaussée et de la fondation granulaire par remplacement des matériaux en place.
- Rue Morris : remplacement de l'aqueduc.
- Montée Sainte-Thérèse : remplacement de l'aqueduc et réparation de sections de glissière de sécurité.
- Stationnement de la gare : aménagement paysager et drainage par fossé et rétention.
- Parc de planches à roulettes : réfection complète.
- Rue des Trilles : réfection du pavage et remplacement d'un ponceau.

En plus de ces travaux majeurs, des travaux d'entretien et de pavage ont eu cours sur l'ensemble du réseau routier.

En 2023, les investissements dans les infrastructures municipales se poursuivront afin d'en assurer la pérennité, au bénéfice de notre population et du développement de notre territoire.



STATIONNEMENT HIVERNAL : RAPPEL

Nous désirons vous rappeler que le stationnement est interdit sur les chemins publics de la Ville, pendant les périodes du 15 novembre au 23 décembre et du 3 janvier au 1^{er} avril inclusivement, entre minuit et sept heures du matin (00 h 00 et 07 h 00).

Malgré l'autorisation de stationnement pour la période de sept heures du matin à minuit (07 h 00 à 00 h 00), il est également prévu au règlement que, lors des opérations de déneigement, il est interdit de stationner un véhicule dans l'emprise des chemins publics de la Ville. Cette interdiction vise à assurer le bon déroulement des opérations de déneigement. Une rue bien déneigée est une rue plus sécuritaire! **Il sera possible de suivre l'évolution des opérations de déneigement sur le site de la Ville.**

Diffusée en direct
SUR LA PAGE FACEBOOK
DE LA VILLE DE PRÉVOST

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL :
Salle Saint-François-Xavier - 994, rue Principale, Prévost

LUNDI
À 19 H 30

12 décembre

POUR JOINDRE LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :
ville.prevost.qc.ca